



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 2 JUILLET 2024 À 19 H**

ORDRE DU JOUR

1.- OUVERTURE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Mot du maire
- 1.3 Public – Période de questions
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 juin 2024
- 1.6 Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif des 12, 19 et 26 juin 2024

2.- AVIS DE MOTION - ADOPTION DE RÈGLEMENTS

- 2.1 Adoption du règlement 0280-162 – Règlement amendant le règlement 0280-000 concernant la circulation et le stationnement, tel que déjà amendé – PR-280-162
 - *Amendement au règlement*
 - *Modification de l'Annexe 1 - «Panneaux d'arrêt »*
 - *Modification de l'Annexe 6 - « Interdiction de se stationner sur certains chemins publics »*
 - *Modification de l'Annexe 7 - « Interdiction de stationner à certaines périodes ou à certaines heures ou en excédant d'une certaine période ou de certaines heures »*
 - *Modification de l'Annexe 11 - « Stationnement à durée déterminée »*
 - *Modification de l'Annexe 18 - « Interdiction d'immobilisation »*
 - *Modification de l'Annexe 24 - « Passages pour piétons »*
 - *Districts : 1, 2, 4, 5, 7, 8, 9, 11 et 12*
- 2.2 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion - Règlement amendant le règlement 0904-000 relatif à l'utilisation de l'eau potable et des infrastructures d'égout et d'aqueduc, tel que déjà amendé - PR-0904-011
 - *Amendement au règlement*
 - *Modification de l'article 6.1.1.4 « Nouvelle pelouse »*
 - *Modification de l'article 7.3.1 « Permis de branchement »*
 - *Modification de l'article 7.3.2 « Permis d'intervention dans l'emprise publique »*
 - *Modification de l'article 7.9.1 « Branchement privé »*
 - *Modification de l'article 10.1 « Installation des compteurs »*
 - *Modification de l'article 16.2.3.4 « Stockage des volumes requis »*
 - *Modification de l'article 16.2.3 « Disposition concernant la rétention des eaux pluviales rejetées dans le réseau d'égouts unitaire ou pluvial, fossés ou cours d'eau d'un projet non assujéti à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) (RLRQ, c. Q-2). »*
 - *Modification de l'article 16.2.3.5 « Dispositifs de contrôle »*
 - *Modification de l'article 16.2.3.7 « Renseignements requis à la demande de permis de construire »*
 - *Modification de l'article 16.2.4 « Disposition concernant la rétention des eaux pluviales rejetées dans le réseau d'égouts unitaire, ou pluvial, fossés ou cours d'eau d'un projet assujéti à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) »*
 - *Modification de l'article 16.2.11.3 « Renseignement requis à la demande de permis de construction »*
 - *Modification de l'article 16.2.12.3 « Renseignements requis à la demande de permis de construire »*

- *Modification de l'annexe 6 intitulé « Tableau des contaminants a déversement limite selon des concentrations et des quantités maximales »*
 - *Modification de l'annexe 14 intitulé « Formulaire de déclaration de conformité »*
 - **Résumé général** : *Règlement modifié pour s'assurer que la mise en oeuvre des branchements privés d'aqueduc dont le diamètre est supérieur à 50 mm, soit les conduites avec joints, soit réalisée conformément aux normes en vigueur afin d'éviter les bris et fuites tout en limitant les responsabilités de la Ville; pour faciliter la présentation des documents relatifs à la gestion des eaux pluviales lors de la demande de permis de construction et en faciliter l'analyse ainsi que de corriger certains articles du règlement*
 - *Districts : Tous*
- 2.3 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion - Règlement décrétant des travaux de réfection de la patinoire et du terrain de pétanque au parc de La Salette (VP 2023-14,1) et travaux de réfection des terrains de baseball, volleyball et de palets américain au parc Schulz (VP 2023-14,2) et les travaux connexes ainsi qu'un emprunt de 2 500 000 \$ - PR-1000-000
- *Nouveau règlement*
 - *Emprunt 2 500 000 \$*
 - *Terme 20 ans*
 - *100% à l'ensemble*
 - *Districts : 3 et 12*
- 2.4 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion – Règlement amendant le règlement 0807-000 décrétant des travaux d'aqueduc, d'égout pluvial, de drainage, de préliminaire de rue, de pavage, de bordures, de trottoirs, d'éclairage, d'aménagement et de feux de circulation dans l'élargissement de la rue de Martigny ouest entre les boulevards Roland-Godard et Maisonneuve ainsi qu'un emprunt de 3 580 000 \$ – PR-0807-001
- *Amendement au règlement*
 - *Modification de l'article 1*
 - *Modification de l'article 2*
 - *Modification de l'article 3*
 - *Des honoraires professionnels ont été engagés avant que le projet soit abandonné*
- 2.5 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion - Règlement amendant le règlement 0914-000 décrétant des travaux de réfection de longues sections de pavage, trottoirs, bordures, drainage, éclairage et systèmes de gestion de la circulation à divers endroit de la Ville de Saint-Jérôme – Année 2021 ainsi qu'un emprunt de 10 000 000 \$ - PR-0914-001
- *Amendement au règlement*
 - *Modification de l'article 1*
 - *Modification de l'article 2*
 - *Modification de l'article 3*
 - *Le coût des travaux réalisés en 2021 ont été moindre que le montant autorisé au règlement d'emprunt*
- 2.6 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion – Règlement amendant le règlement 0217-000 concernant la propreté, la sécurité, la paix, l'ordre et le bien-être, tel que déjà amendé – PR-0217-010
- *Amendement au règlement*
 - *Modification de l'article 14 intitulé « Disposition relatives aux casiers mis à la disposition de la population »*
- 2.7 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion – Règlement amendant le règlement 0217-000 concernant la propreté, la sécurité, la paix, l'ordre et le bien-être, tel que déjà amendé – PR-0217-011
- *Amendement au règlement*
 - *Modification de l'article 27*
 - *Modification du règlement pour encadrer l'interdiction de posséder une arme ou tout autre objet de même nature pouvant être utilisé comme une arme ou pouvant causer des blessures."*
- 2.8 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion – Règlement décrétant des travaux d'aménagement d'une nouvelle traverse piétonne avec feu de circulation sur la rue de Montigny devant l'entrée principale de l'hôpital Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme ainsi qu'un emprunt de 890 000 \$ - PR-1001-000
- *Nouveau règlement*
 - *Emprunt 890 000 \$*
 - *Terme 20 ans*
 - *100% à l'ensemble*
 - *District : 6*

3.- **ZONAGE**

3.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 27 juin 2024

3.2 Adoption d'un second projet de résolution concernant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de la Ville de Saint-Jérôme en vertu du règlement 0319-000 – PPCMOI-2024-20036 – 206-216, rue Labelle – Lots 2 352 453 et 6 391 034 du cadastre du Québec

- *PPCMOI visant à autoriser la réalisation d'un projet de construction d'un bâtiment isolé, de six (6) étages à usages mixtes « Commerce (C) » au rez-de-chaussée et « Multifamiliale (H 5) » de quarante-trois (43) logements aux étages*
- *Assemblée publique : 27 juin 2024*
- *District : 6*

3.3 Adoption d'un second projet de résolution concernant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de la Ville de Saint-Jérôme en vertu du règlement 0319-000 – PPCMOI-2024-20074 – 312, rue Saint-Georges – Lots 2 140 153, 2 141 556 et 2 141 557 du cadastre du Québec

- *PPCMOI visant à permettre la réalisation d'un projet de construction d'un bâtiment isolé, de dix (10) étages à usages mixtes « Commerce (C) » au rez-de-chaussée et « Multifamiliale (H-5) » de cent soixante-six (166) logements aux étages, située au 312, rue Saint-Georges*
- *Assemblée publique : 27 juin 2024*
- *District : 6*

3.4 Demande de dérogation mineure no DM-2024-20093 - Rue Claire-Richer (anciennement rue des Monts) - Lots 6 472 384 et 6 472 385 du cadastre du Québec

- *Que le bâtiment principal empiète de 0,45 mètre dans la marge avant, réduisant la marge latérale à 5,55 mètres, alors que la marge latérale prescrite est de six (6) mètres*
- *Que l'escalier extérieur empiète de 0,12 mètre dans la marge avant de six (6) mètres, alors que l'empiètement d'un escalier extérieur permet unempiètement maximal de trois (3) mètres dans la marge avant*
- *Que l'aire de stationnement soit située à une distance de 0,57 mètre de la limite arrière de terrain alors que la réglementation permet une aire de stationnement à un (1) mètre d'une limite arrière de terrain*
- *District : 4*

3.5 Demande de dérogation mineure no DM-2024-20084 – Rue Claire-Richer (anciennement rue des Monts) – Lots 6 472 386 et 6 472 387 du cadastre du Québec

- *Que le bâtiment principal empiète de 0,45 mètre dans la marge avant, réduisant la marge latérale à 5,55 mètres, alors que la marge latérale prescrite est de six (6) mètres*
- *Que l'escalier extérieur empiète de 0,12 mètre dans la marge avant de 6 mètres, alors que l'empiètement d'un escalier extérieur permet unempiètement maximal de trois (3) mètres dans la marge avant*
- *Que les cases de stationnement empiètent de 0,97 mètre dans la marge avant secondaire alors que la réglementation ne permet pas l'empiètement des cases de stationnement dans la marge avant secondaire*
- *Que l'aire de stationnement soit située à une distance de 0,97 mètre de la limite arrière de terrain alors que la réglementation permet une aire de stationnement à un (1) mètre d'une limite arrière de terrain*
- *District : 4*

3.6 Demande de dérogation mineure no DM-2024-20082 - Rue des Lacs - Lot 6 393 319 du cadastre du Québec

- *La construction d'un bâtiment isolé de la classe d'usages « Unifamiliale (H-1) », dans la zone F-16, zone non adjacente à la rue, alors que le règlement stipule que pour un terrain situé dans plus d'une zone, seule la partie de terrain adjacente à la rue peut être utilisée*
- *District : 12*

3.7 Demande de dérogation mineure no DM-2024-20094 - 86, Chemin Rolland - Lot 4 759 018 du cadastre du Québec

- *La construction d'un toit-terrasse avec marquise alors que celle-ci n'est pas permise*
- *Que l'aire gazonnée ait une largeur de 1,41 mètre et de 1,52 mètre alors qu'une aire de stationnement doit être bordée aux limites du terrain par une aire gazonnée ou autrement paysagée d'une largeur minimale de trois (3) mètres*
- *Qu'une allée de circulation desservant une aire de stationnement de plus de 100 cases soit située à 8,5 mètres d'une rue alors que la distance minimale requise est de quinze (15) mètres*
- *District : 9*

3.8 Demande de dérogation mineure no DM-2024-20091 - 2188, boulevard du Curé-Labelle - Lot 6 636 695 (projeté) du cadastre du Québec

- *Un bâtiment de quatre (4) étages alors que la hauteur maximale à la grille des usages et normes de la zone C-2046 est fixée à deux (2) étages*

- *Le revêtement extérieur des murs avant et avant secondaire sans aucune proportion de maçonnerie, alors qu'au moins 80 % de la superficie du mur avant et du mur avant secondaire d'un bâtiment principal doit être composé de brique ou de pierre*
- *Que le ratio du nombre de cases de stationnement soit équivalent à une (1) case par 126 m² de plancher alors que le ratio minimal de cases de stationnement pour l'usage « vente au détail de véhicules automobiles neufs et usagés » est fixée à une (1) case par 40 mètres carrés*
- *District : 2*

3.9 Demande de dérogation mineure no DM-2024-20087 - Rue du Pavillon - Lot 4 033 624 (lot projeté 6 583 118) du cadastre du Québec

- *Une marge latérale de 8,78 mètres, alors que la marge latérale minimale prescrite est de dix (10) mètres*
- *Qu'une aire gazonnée ou un aménagement paysager entre un bâtiment principal et une allée d'accès ait une largeur de 0,15 mètre, alors qu'une aire gazonnée ou un aménagement paysager entre un bâtiment principal et une allée d'accès doit avoir une largeur minimale d'un (1) mètre*
- *District : 2*

3.10 Demande de dérogation mineure no DM-2024-20086 - Bâtiment « C » - Rue du Pavillon - Lot 4 033 624 (lot projeté 6 583 117) du cadastre du Québec

- *Une marge latérale de sept (7) mètres, alors que la marge latérale minimale prescrite est de dix (10) mètres*
- *Qu'une aire gazonnée ou un aménagement paysager entre un bâtiment principal et une allée d'accès ait une largeur de 0,30 mètre, alors qu'une aire gazonnée ou un aménagement paysager entre un bâtiment principal et une allée d'accès doit avoir une largeur minimale d'un (1) mètre*
- *District : 2*

3.11 Demande de dérogation mineure no DM-2024-20099 - 577 à 579, rue Saint-Georges - Lot 2 141 714 du cadastre du Québec

- *Que la largeur du bâtiment soit de 5,18 mètres, alors que la réglementation prévoit une largeur de sept (7) mètres*
- *Que la marge latérale totale soit de 2,70 mètres, alors que la réglementation prévoit une marge latérale totale de trois (3) mètres*
- *Qu'il n'y ait pas de clôture opaque entre l'usage résidentiel avoisinant et l'usage commercial exercé, alors que la réglementation prévoit une clôture entre différents usages*
- *Que l'enseigne détachée soit installée à une distance inférieure à 1,5 mètre de toute ligne de terrain autre que la ligne de rue*
- *District : 5*

3.12 Demande de dérogation mineure no DM-2024-20055 - 17 rue Perreault – Lot 2 352 595 du cadastre du Québec

- *Que la porte du logement supplémentaire soit située sur la façade avant du bâtiment, alors qu'elle doit être sur un mur autre que celui de la façade principale*
- *Que la case de stationnement du logement supplémentaire soit aménagée dans l'allée d'accès menant au garage existant et derrière la case de stationnement de l'occupant du logement principal*
- *Que la profondeur d'une case de stationnement soit de 4,5 mètres, alors que le règlement exige 5,5 mètres*
- *Que la case de stationnement du logement supplémentaire soit à moins de 1 mètre de la ligne d'emprise de rue*
- *District : 6*

4.- **DEMANDE DE PERMIS – PIIA - DÉMOLITION**

4.1 Demande de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale no. PIIA 2024-20060 - 116 à 120, rue de Montigny - Lot 2 352 338 du cadastre du Québec

- *Visant à approuver la réalisation d'un projet de rénovation extérieure d'un bâtiment d'intérêt patrimonial de type « D » (type bois)*
- *District : 6*

4.2 Demande de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale no. PIIA 2024-20061 - 86, chemin Rolland - Lot 4 759 018 du cadastre du Québec

- *Visant à approuver la réalisation d'un projet de nouvelle construction, dans le secteur industriel Sud*
- *District 9*

4.3 Demande de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale no. PIIA 2024-20072 - 465, rue Parent - Lot 2 142 044 du cadastre du Québec

- *Visant à approuver la réalisation d'un projet de rénovation extérieure d'un bâtiment d'intérêt patrimonial de type « E » (habitation de type brique)*
- *District : 6*

4.4 Demande de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale no. PIIA 2024-20075 - 253, rue Edouard-Drouin - Lot 2 225 216 du cadastre du Québec

- *Visant à approuver la réalisation d'un projet de rénovation d'une habitation unifamiliale isolée, dans le secteur résidentiel des Chutes Wilson*
- *District : 1*

4.5 Demande de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale no. PIIA 2024-20064 – 144 à 146, rue de Saint-Faustin – Lot 2 350 913 du cadastre du Québec

- *Visant à approuver la réalisation d'un projet de rénovation extérieure d'un bâtiment d'intérêt patrimonial de type « E » (de type brique)*
- *District : 6*

4.6 Autorisation - Démolition no DEMO-2024-20089 - 640, rue Castonguay - Lot 2 136 794 du cadastre du Québec

- *Visant à permettre la démolition d'un bâtiment de nature résidentielle*
- *District : 1*

4.7 Demande de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale no. PIIA 2024-20065 – 444, rue Parent - Lot 2 140 301 du Cadastre du Québec

- *Visant à approuver la réalisation d'un projet de nouvelle enseigne, dans le secteur du centre-ville*
- *District : 6*

4.8 Demande de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale no. PIIA 2024-20077 - 363A, rue du Palais - Lot 2 140 324 du cadastre du Québec

- *Visant à approuver la réalisation d'un projet de nouvelle enseigne, dans le secteur centre-ville*
- *District : 6*

5.- PAIEMENTS DIVERS

5.1 Affection de revenus excédentaires – Encan du 16 mai 2024

5.2 Autorisation de verser la contribution de la Ville à l'Office Municipale d'Habitation de Saint-Jérôme – Budget révisé 2024

- *Une contribution de 39 957 \$ pour l'année 2024*

5.3 Transfert de crédits et affectations supplémentaires – Paiement comptant 2024

5.4 Transferts budgétaires – Remboursement anticipé de la dette lors du refinancement 2024 et affectation de l'excédent accumulé affecté – Paiement comptant des activités d'investissement

5.5 Transfert de crédits et affectation supplémentaires – Fonds de roulement 2024

5.6 Modification à la résolution CM-16806/24-05-21 – Règlement d'emprunt parapluie 0987-000 décrétant des réfections majeures de divers bâtiments de la Ville de Saint-Jérôme ainsi qu'un emprunt de 600 000 \$ - Service professionnels et travaux de réfection de divers bâtiments de la Ville – Dépense et terme de remboursement

- *Montant total de 600 000 \$*
- *Montant de 306 500 \$ terme de 5 ans*
- *Montant de 293 500 \$ terme de 20 ans*
- *100% à l'ensemble*

6.- ADJUDICATIONS - SOUMISSIONS

6.1 Adjudication de contrat – Achat de véhicules utilitaires hybrides de type « police interceptor » (2024-BS-054)

- *Soumissionnaire retenu « Léveillé Ford inc. » pour l'achat de véhicules utilitaires hybrides de type « police interceptor » au montant ne pouvant excéder de 361 922,90\$ taxes incluses*

6.2 Adjudication de contrat - Achat d'enrobé bitumineux à chaud supplémentaire pour 2024 (2024-BS-148)

- *Soumissionnaire retenu « Pavages Maska inc. » pour l'achat d'enrobé bitumineux à chaud supplémentaire pour 2024 au montant ne pouvant excéder de 546 878,59\$ taxes incluses*

6.3 Adjudication de contrat - Location de (4) niveleuses avec opérateurs pour l'hiver 2024-2025 (2024-BS-034)

- *Soumissionnaires retenus « 9267-7368 Québec inc. (A. Désormeaux excavation) » pour la location de niveleuses avec opérateurs pour l'hiver 2024-2025 au montant ne pouvant excéder de 121 442,34\$ taxes incluses pour la niveleuse #1 et à l'entreprise « Pavage Chartrand inc. » au montant de 400 748 \$ taxes incluses pour les niveleuses #2, 3 et 4*

6.4 Année d'option - Déneigement de divers stationnements de la Ville pour les saisons 2021-2022 à 2023-2024 (Saisons 2024-2025 et 2025-2026 optionnelles) (2021-BS-014)

- *Prolongation du contrat pour le déneigement de divers stationnements de la Ville aux entreprises « Excellence Déneigement » et « Les Entreprises J. Barbe inc. » pour la période du 1er novembre 2024 au 15 avril 2026 pour une dépense totalisant la somme de 519 793,21 \$ taxes et indice des prix à la consommation incluses*
- *Valeur totale du contrat à 1 204 535,23, taxes incluses*

7.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 Dépôt – Bilan des activités 2023 du comité de sécurité incendie de la MRC de la Rivière-du-Nord

7.2 Entente relative au versement de subventions pour la participation au programme de formation sur la détection de la conduite avec les capacités affaiblies par la drogue pour l'exercice financier 2023-2024

7.3 Projet promoteur - Prolongement du boulevard Maisonneuve entre la rue de la Châtelaine et le boulevard Lajeunesse (PR 2020-38) - Demande d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)

7.4 Dépôt par la greffière adjointe des procès-verbaux des corrections datés du 26 et 27 juin 2024

7.5 Programmation des travaux no.4 - Programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 (TECQ)

7.6 Adjudication de contrat - Assurance protection des élu(e)s et des hauts fonctionnaires municipaux contre la diffamation, le harcèlement et les propos haineux – Regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec – Affaires juridiques : J-2024-057 – Gestion contractuelle : 2024-103-HP

- *Le contrat en assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires pour la période du 1er juillet 2024 au 31 mars 2025 est octroyé au courtier BFL Canada Services de risques et assurances inc. au montant 3 718,31 \$ taxes incluses.*

8.- RESSOURCES HUMAINES

8.1 Nomination du maire suppléant

8.2 Embauche - Greffier adjoint à la cour municipale - Service du greffe et des affaires juridiques

8.3 Prolongation – Responsable du soutien au conseiller spécial - Mairie

9.- PÉRIODE DE QUESTIONS - CLÔTURE

9.1 Public – Seconde période de questions

9.2 Dépôt d'avis de proposition par les membres du conseil

9.3 Parole au conseil

9.4 Levée de l'assemblée

Prochaine séance ordinaire : Le 27 août 2024

